

6.4.2. Table de concordance du Rapport Financier Annuel et du Rapport de gestion issu du Code de commerce

Afin de faciliter la lecture du Rapport Financier Annuel (RFA) et du Rapport de gestion de la Société et du Groupe tel qu'il résulte du Code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent Document d'enregistrement universel, les principales informations prévues.

RUBRIQUES	Informations pour	Section(s) du Document d'enregistrement universel	Page(s)
1. Comptes consolidés	RFA	4.1	204
2. Comptes sociaux	RFA	4.2	263
3. Rapports des Commissaires aux Comptes			
3.1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	RFA	4.1.6	259
3.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux	RFA	4.2.6	305
4. Rapport de gestion			
4.1. Éléments de présentation, et informations sur l'activité, de la Société et du Groupe - Commentaires sur l'exercice			
■ Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe. <i>Art. L. 225-100-1 du Code de commerce</i>	RFA	1.4.1 & 1.4.3	37 & 43
■ Indicateurs clés de nature financière et non financière de la Société et du Groupe. <i>Art. L. 225-100-1 du Code de commerce</i>	RFA	1.1.1, 1.4.1, 1.4.3 & 3	8, 37, 43 & 160
■ Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle est établi le Rapport. <i>Art. L. 232-1 et L. 233-26 du Code de commerce</i>		1.1.3 - sur renvoi par la Section 1.4.4 (b)	13
		Annexe 34 des comptes consolidés établis pour l'exercice 2019, en Section 4.1.5	258
		Section 4.2.5 (f) des comptes sociaux établis pour l'exercice 2019	304
■ Situation durant l'exercice écoulé et évolution prévisible de la Société et du Groupe. <i>Art. L. 232-1, R. 225-102 et L. 233-26 du Code de commerce</i>		1.4.4 (a) & (c)	50
■ Exposé de l'activité et des résultats de la Société, de chaque filiale et du Groupe, par branche d'activité (incluant le tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices, ainsi que les chiffres clés de chacune des filiales). <i>Art. L. 233-6 et R. 225-102 du Code de commerce</i>		1.4.1, 1.4.3 & 1.2.2 (b)	37, 43 & 17
■ Principaux risques et incertitudes de la Société et du Groupe. <i>Art. L. 225-100-1 du Code de commerce</i>	RFA	1.5.1 & 1.5.2	55 & 57
■ Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. <i>Art. L. 225-100-1 du Code de commerce</i>	RFA	1.5.5	60

RUBRIQUES	Informations pour	Section(s) du Document d'enregistrement universel	Page(s)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indications sur l'utilisation des instruments financiers et la politique de couverture concernant les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la Société et du Groupe. <i>Art. L. 225-100-1 du Code de commerce</i> 	RFA	1.5.5 (c)	61
		Annexe 2.5 des comptes consolidés établis pour l'exercice 2019 (cf. Section 1.4.5)	214
		Section 4.2.5 (e) des comptes sociaux établis pour l'exercice 2019	304
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par la Société et le Groupe pour les réduire (stratégie bas-carbone). <i>Art. L. 225-100-1 du Code de commerce</i> 	RFA	3.8.1	187
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Informations sur la R&D de la Société et du Groupe. <i>Art. L.232-1 et/ou L.233-26 du Code de commerce</i> 		1.3.3	28
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français. <i>Art. L. 233-6, al. 1 du Code de commerce</i> 		1.2.2	16
<ul style="list-style-type: none"> ▪ État des succursales existantes <i>Art. L. 232-1 du Code de commerce</i> 		n.a.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents. <i>Art. 243 bis du Code général des impôts</i> 		1.4.9	54
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement et impôt en résultant. <i>Art. 223 quater du Code général des impôts</i> 		1.4.7	52
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Montant des prêts interentreprises. <i>Art. L. 511-6 du Code monétaire et financier</i> 		n.a.	
4.2. Informations relatives au capital social			
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avis de détention de plus de 10 % du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées. <i>Art. L. 233-29, L. 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce</i> 		n.a.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acquisition et cession par la Société de ses propres actions (rachat d'actions). <i>Art. L. 225-211 du Code de commerce</i> 	RFA	5.1.3	312
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mention des ajustements éventuels pour les titres donnant accès au capital et les options en cas de rachats d'actions à un prix supérieur au cours de bourse ou en cas d'opérations financières. <i>Art. R. 228-90, R. 225-138 et R. 228-91 du Code de commerce</i> 		5.1.8	322
<ul style="list-style-type: none"> ▪ État de la participation des salariés au capital social. <i>Art. L. 225-102, L. 225-180 du Code de commerce</i> 		2.6.2.1 (c) & 5.7.1	106 & 342
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles. <i>Art. L.464-2 du Code de commerce</i> 		n.a.	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition et évolution de l'actionnariat. <i>Art. L. 233-13 du Code de commerce</i> 		5.2.1 & 2.7.1 - sur renvoi par les Sections 5.2.1 & 5.2.3	323 & 143
<ul style="list-style-type: none"> ▪ État récapitulatif des opérations de dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société. <i>Art. L. 621-18-2, R. 621-43-1 du Code monétaire et financier</i> <i>Art. 223-26 du Règlement Général de l'AMF</i> 		2.6.4.2	142

RUBRIQUES	Informations pour	Section(s) du Document d'enregistrement universel	Page(s)
<ul style="list-style-type: none"> Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent. <i>Art. L. 233-13 du Code de commerce</i> 		n.a	
<ul style="list-style-type: none"> Délais de paiement des dettes fournisseurs et clients. <i>Art. L. 441-6-1, D. 441-4 du Code de commerce</i> 		1.4.8	53
4.3. Déclaration de performance extra-financière de la Société			
<ul style="list-style-type: none"> Conséquence sociales et environnementales, et effets, de l'activité (i) quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et (ii) incluant les conséquences sur le changement climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que les informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et aux mesures prises en faveur des personnes handicapées. <i>Art. L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce</i> 		3	160
<ul style="list-style-type: none"> Information sur les activités dangereuses. <i>Art. L. 225-102-2 du Code de commerce</i> 		1.5.1 (d) & 3	56 & 160
5. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du Rapport Financier Annuel	RFA	6.1.1	348
6. Descriptif du programme de rachat d'actions	RFA	5.1.3	312
7. Honoraires des Commissaires aux Comptes	RFA	Annexe 6 des comptes consolidés établis pour l'exercice 2019, en Section 4.1.5 - sur renvoi par la Section 6.1.3 (b)	223
8. Rapport du conseil de surveillance sur le Gouvernement d'entreprise	RFA	2	64